



# L'APST37 vous informe

23 septembre 2021

Chère Adhérente, Cher Adhérent,

Nous vous informons que le médecin du travail en charge de votre structure quittera prochainement notre association.

Nous mettons tout en œuvre pour des recrutements réguliers en professionnels de santé. A titre d'information, trois médecins du travail ont déjà intégré l'APST37 depuis le début d'année et, à ce jour, trois rejoindront nos équipes prochainement.

Concernant votre accompagnement, nous vous confirmons qu'un médecin du travail va bien être affecté à votre établissement. Un courrier va vous être adressé dans les jours à venir pour vous confirmer les coordonnées des membres de l'équipe pluridisciplinaire qui prendront en charge votre suivi santé-travail ainsi que votre centre de rattachement.

Dans l'attente d'intégrations optimales en médecins du travail, nous mobilisons toutes nos équipes sur le département selon les ressources médicales disponibles de manière à ce que chaque adhérent de l'APST37 soit bien suivi par un médecin du travail. Il est vraisemblable que cette nouvelle organisation puisse évoluer dans le temps en fonction des recrutements à venir au plus proche de votre établissement.

Parallèlement, nous mettons en place une organisation du suivi individuel des salariés selon une priorisation des visites :

1. pré-reprises
2. reprises
3. visites à la demande de l'employeur, du salarié ou du médecin du travail
4. embauches
5. périodiques

Nous répondons en cela au [Décret n° 2021-729 du 8 juin 2021](#) qui permet le report d'un certain nombre de visites dont les visites d'embauche et les visites périodiques.

En effet, les instances sanitaires ont souhaité orienter, durant la crise COVID, les interventions des services de santé au travail vers, notamment, le conseil, l'accompagnement, le contact tracing et la vaccination en milieu professionnel.

Les équipes de l'APST37 se mobilisent fortement sur ces actions, notamment :

- Actions de sensibilisation ([rencontres-employeurs](#), [webinaires](#), [fiches de recommandations](#)) ;
- Actions en milieu de travail.

Ces dernières sont organisées sous la responsabilité et à la demande du médecin du travail, et en collaboration avec les infirmiers en santé au travail et les intervenants en prévention des risques professionnels (*conseils et sensibilisations, repérage des risques professionnels dans le cadre de la Fiche d'Entreprise, participation aux CSST, aide à l'évaluation des risques professionnels dans le cadre du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels et son volet COVID, ergonomie : adaptations et/ou aménagements de poste de travail, études de poste et aide au maintien dans l'emploi, métrologie, ...*).

Nous vous réitérons notre plein investissement, et c'est ensemble que nous avancerons au service de la prévention en santé au travail.

Afin d'éviter tout absentéisme, nous vous invitons à sensibiliser vos salariés à respecter les rendez-vous donnés.

N'hésitez pas à vous rapprocher de notre pôle relations adhérents pour toute question que vous jugeriez utile en lui adressant un mail :

[relationsadherents@apst37.fr](mailto:relationsadherents@apst37.fr)

APST37  
2 avenue du Professeur Alexandre Minkowski  
37170 Chambray-Lès-Tours

---

**Votre médecin du travail se tient à votre entière disposition  
pour échanger avec vous. N'hésitez pas à le contacter.**

---